



PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

Vivre décemment



Personnes âgées

L'UMP prévoit de "réformer les régimes spéciaux et de fixer l'âge de la retraite en fonction de la pénibilité". C'est bien car nous avons besoin de justice pour que tous soient traités de façon équitable. Notre gouvernement a commencé à corriger des inégalités, c'est le cas des retraites agricoles. Le courage que nous avons eu de revenir sur l'âge de la retraite doit nous permettre d'envisager l'avenir de façon plus sereine pour tous

Des plans ont été imaginés pour cofinancer nos établissements pour personnes âgées, il fallait le faire, mais nous devons favoriser le maintien à domicile des plus âgés d'entre nous, aux cotés du département et les acteurs sociaux. Il faut pour cela renforcer les services de proximité : garantir la présence de médecins et de personnel de soins par des maisons médicales qu'il faudra financer, maintenir ce public à domicile le plus longtemps possible grâce à l'APA, mais aussi en adaptant les logements aux handicaps, en renforçant l'animation et en modernisant nos maisons d'hébergements. Les communes doivent se regrouper et transférer les compétences sociales sur le plan intercommunal, afin de disposer d'outils d'intervention. Il faudra accélérer le mouvement mais tout cela ne pourra pas être pris en charge par nos seules collectivités. A Paris ou dans une grande ville, l'on trouve tout sur place ; dans la Meuse, il faut financer les actions de proximité. Nous devons le rappeler "haut et fort" afin que ceux qui ont fourni tant d'efforts pour notre pays puisse venir chez nous passer une retraite paisible.

Personnes handicapées

Concernant les personnes handicapées très dépendantes, si l'État a pris ses responsabilités concernant les maisons d'accueil avec l'ouverture notamment de la maison d'accueil spécialisée, l'Institution Jean Baptiste THIERY qui accueille une soixantaine de résidents et qui a créé 80 emplois, le département doit, dans sa compétence, veiller au renforcement des foyers occupationnels. Le Conseil Général en a accepté le principe le 14 décembre 2004, a lancé des appels à candidature et a délibéré le 21 Décembre dernier sur le choix définitif.

S'agissant des personnes moins handicapées et reconnues par la COTOREP, un travail est encore à imaginer afin de rendre plus attractif leurs conditions d'embauches. Par ailleurs, le nombre de personnes s'occupant de l'emploi et des conseils aux chômeurs handicapés devra être renforcé. Les moyens ne semblent pas encore suffisants en Meuse.

Enfin, à l'image du SITUB de Bar-le-Duc, présidé par Bertrand PANCHER, et qui vient de doter les bus d'équipement spéciaux, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite doit faire l'objet d'un effort constant. Il faut que la réglementation s'applique dans ce domaine, les dernières lois ayant fixé des objectifs ambitieux.